



# DU VIOLENCES INTRAFAMILIALES - APPROCHES THEORIQUE ET PRATIQUE

Durée  
1 an



Structure de  
formation  
Faculté de Droit  
et de Science  
politique

## Présentation

Responsables pédagogiques :

Anne PONSEILLE et Aurélie THONNAT

## Objectifs

Ce diplôme d'établissement se propose de former les futurs professionnels et de renforcer la formation des professionnels de différents secteurs intervenant auprès des victimes et auteurs de violences intrafamiliales, en proposant des enseignements transversaux, théoriques et pratiques, dispensés par des universitaires et des professionnels afin d'optimiser la détection et la prise en charge des victimes et auteurs, d'encourager le signalement et, plus généralement, de renforcer la lutte contre ce type d'infractions.

## Admission

### Conditions d'accès

Étudiants en formation initiale (médecine, droit, psychologie...) et professionnels en formation continue

(professionnels de la justice [avocats], professionnels du secteur médico-social [médecins, sages-femmes, psychologues, assistantes sociales...], du secteur

éducatif [rectorat, enseignants...], du secteur associatif [CIDFF, CIMADE, ALMA, associations d'aide aux victimes, ...]), aux personnels d'administrations (préfecture, CAF...) et de collectivités territoriales(communes, département).

## Infos pratiques

### Contacts

Responsable pédagogique

Anne Ponseille

✉ [anne.ponseille@umontpellier.fr](mailto:anne.ponseille@umontpellier.fr)

Contact administratif

Habiba Abbassi

☎ 04 34 43 28 64

✉ [habiba.abbassi@umontpellier.fr](mailto:habiba.abbassi@umontpellier.fr)



---

## Lieu(x)

📍 Montpellier - Faculté de Droit et de Science  
politique



# Programme

## Organisation

Les cours sont dispensés par des universitaires et des professionnels (magistrats, avocats, policiers, psychologues,

médecins psychiatres, médecins légistes...) et permettront aux étudiants d'acquérir des connaissances et des

compétences dans les domaines suivants :

**MODULE 1 : IDENTIFICATION ET DÉFINITION DES VIF (15H)**

Présentation du panorama des infractions relevant de la catégorie des VIF, circonstances aggravantes, immunité

pénale, victimes directes et indirectes, qualification pénale par le Parquet, réponses pénales (alternatives aux

poursuites et peines...)

**MODULE 2 : SIGNALEMENT ET ENQUÊTE SUR LES VIF (14H)**

Études des modalités du signalement, secret professionnel, conséquences du défaut de signalement, risque

pénal, plainte, actes d'enquête et poursuites...

**MODULE 3 : DÉTECTION ET CONSTAT DES VIF (26H)**

Notion d'emprise, profils des victimes et des auteurs, addictions et violences conjugales, constat des violences

physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, incidence des violences conjugales sur enfants...

**MODULE 4 : PRISE EN CHARGE DES VICTIMES ET AUTEURS DE VIF (45H)**

Étude et présentation des modalités du jugement des auteurs de VIF, des dispositifs de protection des victimes

de VIF, d'accompagnement des auteurs et victimes et de réparation des victimes de VIF.